

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

DESIGNATION D'UN
NOUVEAU MEMBRE
TITULAIRE AU SEIN
DES COMMISSIONS
MUNICIPALES
N°1 ET N°4.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D68-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES N°1 ET N°4.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2121-22,

VU la délibération n° D48/14 du 9 avril 2014 instituant la création de 4 commissions municipales,

VU les délibérations n° D49/14 du 9 avril 2014 et D98/16 du 28 septembre 2016 désignant les membres des 4 commissions municipales,

CONSIDERANT qu'à la suite du décès de Monsieur Claude ERMOGENI, il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de membre titulaire au sein de la Commission n° 1 : finances, ressources humaines et travaux, et au sein de la Commission n° 4 : urbanisme, développement durable, environnement et économie, tout en respectant la représentation proportionnelle qui avait été appliquée précédemment,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

ARTICLE 2 : DESIGNE les membres titulaires des commissions municipales n° 1 et n° 4 en remplacement de Monsieur Claude ERMOGENI comme suit :

- Monsieur Gérard MESLIN : membre titulaire au sein de la « *Commission n°1 : Finances, ressources humaines et travaux* » ;
- Madame Malika DJERBOUA : membre suppléante au sein de la « *Commission n°1 : Finances, ressources humaines et travaux* » ;
- Monsieur Gérard MESLIN : membre titulaire au sein de la « *Commission n°4 : Urbanisme, développement durable, environnement et économie* ».

ARTICLE 3 : DIT que, outre le Maire, président de droit, les commissions municipales n°1 et 4 sont désormais composées comme suit :

Commission n° 1 : Finances, ressources humaines et travaux					
Innovation, Solidarité et Concertation : Tous ensemble pour Les Lilas		Unis et engagés pour Les Lilas		Les Lilas autrement	
7 titulaires	7 suppléants	1 titulaire	1 suppléant	1 titulaire	1 suppléant
Arnold BAC	Irina SCHAPIRA	Sonia ANGEL	Jean-François DEBYSER	Mathieu AGOSTINI	Marie-Geneviève LENTAIGNE
Liliane GAUDUBOIS	Malika DJERBOUA				
Gérard MESLIN	Nathalie BETEMPS				
Christophe PAQUIS	Delphine PUPIER				
Manuel ZACKLAD	Camille FALQUE				
Johanna BERREBI	Christian LAGRANGE				
Sandie VESVRE	Guillaume LAFEUILLE				

Commission n° 4 : Urbanisme, développement durable, environnement et économie					
Innovation, Solidarité et Concertation : Tous ensemble pour Les Lilas		Unis et engagés pour Les Lilas		Les Lilas autrement	
7 titulaires	7 suppléants	1 titulaire	1 suppléant	1 titulaire	1 suppléant
Christian LAGRANGE	Johanna BERREBI	Christophe RINGUET	Sonia ANGEL	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Mathieu AGOSTINI
Gérard MESLIN	Christine MADRELLE				
Isabelle DELORD	Delphine PUPIER				
Christophe PAQUIS	Lionel BENHAROUS				
Guillaume ROUSSEAU	Patrick CARROUËR				
Narcisse NGAKA	Marlène UZAN				
Guillaume LAFEUILLE	Françoise BALTEL				

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu
- de sa transmission en Préfecture le

- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

27 JUN 2019

04 JUL. 2019

Délibération votée par :
Voix pour : 32
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D68-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019